



# COLLEGE LES TAMARINS



**LIVRET D'ACCUEIL DES PARENTS**

**Année 2014-2015**

## Horaires du collège

MATIN	
Ouverture du portail	7h00
Heure limite d'entrée dans le collège	7h15
1 <sup>ère</sup> heure	7h20 - 8h15
2 <sup>ème</sup> heure	8h20 - 9h15
Récréation	9h15 - 9h30
3 <sup>ème</sup> heure	9h30 - 10h25
4 <sup>ème</sup> heure	10h30 - 11h25
Pause méridienne	11h25 - 12h50
APRES-MIDI	
Ouverture du portail	12h30
Heure limite d'entrée dans le collège	12h45
1 <sup>ère</sup> heure	12h50 - 13h45
2 <sup>ème</sup> heure	13h50 - 14h45
Récréation	14h45 - 14h55
3 <sup>ème</sup> heure	14h55 - 15h50 Fin des cours
Accompagnement éducatif	16h00 - 17h30

# SOMMAIRE



Partie 1 : mon enfant entre en 6<sup>ème</sup> au collège.

JE VEUX SAVOIR COMMENT FONCTIONNE LE COLLEGE.

Partie 2 : mon enfant est élève de 6<sup>ème</sup> au collège.

JE VEUX SAVOIR QUEL EST SON METIER D'ELEVE.

Partie 3 : je suis parent d'un élève de 6<sup>ème</sup>.

JE VEUX SAVOIR COMMENT AIDER MON ENFANT DANS SA SCOLARITE.



## Partie 1 : mon enfant entre en 6<sup>ème</sup> au collège.

**JE VEUX SAVOIR COMMENT FONCTIONNE  
LE COLLEGE**

### 1 - Au collège, quel est le rôle de chacun ?

En entrant au collège, c'est la première personne que vous allez rencontrer. Elle est à l'accueil et vous indique où se trouve celui ou celle que vous souhaitez rencontrer. Elle vous aide à trouver la personne la mieux placée pour répondre à vos questions.



**Mme Pierrette  
GONTHIER  
à l'accueil**

Le principal dirige le collège.

Il préside le conseil d'administration.

Il est le responsable de l'action éducative au sein du collège.



**M. Patrick FORESTIER**

Le principal adjoint aide le principal dans ses tâches. Il le remplace lors de ses absences.



**M. Jean-François LEBIHAN**

La secrétaire de direction s'occupe de la gestion administrative du collège (courrier, archivage...). Elle accueille les personnels et les usagers (parents, élèves...). Elle assure le suivi des relations administratives avec le rectorat et le Département.



**Mme Mireille GERMAIN**

La gestionnaire prépare le budget du collège et en assure le suivi.  
Elle gère les agents, les bourses et le service de restauration.



**Mme Maryline  
SOTOMAYOR**

La secrétaire de gestion gère les bourses, la restauration et les dépenses du collège.



**Mme Céline  
TELISMART**

Les agents entretiennent le collège pour qu'il soit un lieu de vie et de travail agréable.



Les infirmières assurent les soins infirmiers et l'écoute des élèves.

Elles proposent également des actions de prévention en matière d'alimentation, de consommation d'alcool et de drogues et de sexualité.

Les deux infirmières partagent leur temps de travail entre le collège et les écoles de secteur.

*A retenir : sauf urgence, l'élève se rend à l'infirmierie pendant les récréations ou les inter-cours.*



**Mme Myriam  
BOSSERT**



**Mme Elodie  
DECLEMY**

La conseillère principale d'éducation (CPE) gère la vie scolaire : suivi des absences et de la scolarité des élèves, relations avec les enseignants et les parents, gestion du service des surveillants.



**Mme Isabelle BOYER**

Les surveillants surveillent les élèves (dans la cour, au portail et en permanence), assurent le suivi des absences, participent à des actions éducatives.





La professeure documentaliste anime et gère le centre de documentation et d'information du collège (CDI).

Elle propose et/ou participe aussi à divers projets pédagogiques et culturels (incitation à la lecture, éducation aux médias, à l'orientation, visite de lieux culturels...).



**Mme Sylvie FELIX**

La conseillère d'orientation psychologue (COPSY)

informe les élèves sur les possibilités d'orientation et les conseille.

Elle reçoit et écoute les élèves, elle fait également des bilans psychologiques à la demande et participe au suivi des élèves en difficulté. Elle aide tout élève à choisir l'orientation la plus adaptée en toute connaissance et en fonction de ses compétences.



**Mme Isabelle CUNIN**

L'assistante sociale est chargée d'apporter écoute, conseils et soutien aux élèves pour favoriser leur réussite individuelle et sociale.

Elle reçoit et écoute les élèves, elle les aide à construire leur projet personnel, participe à l'orientation et au suivi des élèves en difficulté.



**Mme Lucile ROMER**

## **2 - Que signifie ECLAIR ?** **Quel intérêt pour mon enfant ?**

**ECLAIR** signifie **École Collège Lycée Ambition Innovation Réussite**. C'est un dispositif qui regroupe un collège et plusieurs écoles autour d'un projet (sous forme d'un contrat d'objectifs) afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Avantage n°1 : la diminution du nombre d'élèves par classe. En moyenne, les classes des collèges en ECLAIR ont des effectifs moins importants (24).

Avantage n°2 : des enseignants supplémentaires mis à la disposition du réseau (au collège et dans les écoles). Leur rôle consistera à agir en complémentarité des autres professeurs pour faire réussir tous les élèves.

Avantage n°3 : un lien renforcé entre le collège et les écoles grâce au coordonnateur du réseau.

Le coordonnateur est chargé de préparer et de mettre en œuvre les mesures destinées à faire vivre le réseau ECLAIR.



**M. Tarik BENLALI**



*Ne jamais laisser des questions sans réponse. Venez rencontrer le professeur principal, la conseillère d'orientation et/ou l'administration. Pour toute rencontre, demandez un rendez-vous en utilisant la partie « correspondance entre l'établissement et la famille » du carnet de liaison.*

## 4 - Quels sont les principaux droits et devoirs de mon enfant ?

Voir le règlement intérieur simplifié en pages centrales !

*Règlement intérieur simplifié*





Partie 2 : mon enfant est élève de 6<sup>ème</sup> au collège.

JE VEUX SAVOIR QUEL EST SON METIER D'ELEVE.

1 - Comment fonctionne le restaurant scolaire ?



Si votre enfant mange au restaurant scolaire, il est **demi-pensionnaire**. Son inscription est valable pour toute l'année scolaire. Un changement peut être accepté en début de trimestre en cas de nécessité.



Quand il est demi-pensionnaire, votre enfant entre au collège pour le premier cours du matin et il en sort après le dernier cours de l'après-midi.



*Par exemple, si votre enfant a deux heures libres le matin, il doit rester au collège (en permanence ou au CDI) et il est tenu de manger à la cantine. Quand il n'a pas cours l'après-midi, il doit également manger à la cantine.*

Si votre enfant quitte le collège sans respecter les règles, il sera sanctionné. Quand il quitte le collège, c'est vous, parents, qui en êtes responsables. Il sera à nouveau accepté au collège si vous l'accompagnez.

## 2 - Comment lire l'emploi du temps ?



Exemple d'emploi du temps d'une classe de sixième bilangue avec enseignement de 2 langues : anglais et espagnol

COLLEGE LES TANNIERS  
SE BAIE ROSE

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h20	EDUCATION MUSICALE			MATHEMATIQUES	ANGLAIS (1) (15-20-25)
8h15	ARTS PLASTIQUES	FRANCAIS (15 TBI)		INFO COURS	MATHEMATIQUES
9h15					ANGAIS (20 TBI)
9h30	ESPAGNOL	MATHEMATIQUES	MATHEMATIQUES		ANGLAIS (25 TBI)
10h25		AID TBI	AID TBI		FRANCAIS (15 TBI)
10h30					
11h25					
12h45	ANGLAIS (1)	ANGLAIS (2)			ESPAGNOL
13h45					ESPAGNOL
14h40	FRANCAIS (15 TBI)	TECHNOLOGIE (ATI)			MATHEMATIQUES (15 TBI)
14h55					
15h00					

Le jour de la rentrée, le professeur principal distribue un emploi du temps provisoire à votre enfant. Une quinzaine de jours après, on lui distribue l'emploi du temps définitif.

*L'emploi du temps (voir modèle au-dessus) vous dit que votre enfant a cours **d'éducation musicale** le **lundi matin**, de 7h20 à 8H15 puis cours **d'arts plastiques** de 8h20 à 9h15. La **récréation** a lieu le matin de 9h15 à 9h30.*

*Après la récréation, il va en espagnol de 9h30 à 10h25 puis il termine la matinée avec **histoire-géographie** de 10h30 à 11h25.*

La semaine de la rentrée scolaire est une semaine A. La semaine qui suit est une semaine B, et ainsi de suite.

Dans le carnet de liaison de votre enfant, il y a un calendrier de l'année scolaire. Vous trouverez la lettre A ou B à côté de la date pour savoir si votre enfant est en semaine A ou B.

L'emploi du temps (page de gauche) vous dit qu'en semaine A, votre enfant a cours **d'éducation civique** le **mardi matin**, de 7h20 à 8H15 et en semaine B, il aura cours **d'histoire-géographie**.

Professeur principal : Mme LEGROS

		jeudi	
7h20		MATHÉMATIQUES INFO COURS	
8h15		SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	
8h20	FRANCAIS <6E BAIE ROSE GR1> B5 TBI	SCIENCES ET VIE DE LA TERRE <6E BAIE ROSE GR2> A1	TECHNOLOGIE <6E BAIE ROSE GR2> A11
9h15			
9h30	FRANCAIS <6E BAIE ROSE GR2> B5 TBI	SCIENCES ET VIE DE LA TERRE <6E BAIE ROSE GR1> A1	TECHNOLOGIE <6E BAIE ROSE GR1> A11
10h25			
10h30	ANGLAIS LV1 <ANG. BILANGUE> B13		ANGLAIS LV1 <ANGLAIS> B12
11h25			

Pour certains cours, la classe peut être partagée en 2 groupes : GR1 et GR2.

Si votre enfant est dans le groupe 1 (GR1), le **jeudi**, il aura de 8h20 à 9h15 **français** toutes les semaines. Par contre, de 9h30 à 10h25, il aura **sciences et vie de la terre** en semaine A et **technologie** en semaine B.




### 3 - Qu'est-ce que la vie scolaire ? A quoi ça sert ?

	<b>L'équipe de la vie scolaire</b> sous la responsabilité de la CPE Mme Isabelle BOYER
	<b>Les assistants d'éducation</b> <b>Les surveillants</b>
	<b>Tél : 02 62 25 24 28</b>

Le service de la vie scolaire s'occupe de la vie de votre enfant au collège. C'est au bureau de la vie scolaire que votre enfant se dirige s'il est en retard ou s'il a été absent.

L'équipe organise la présence et les mouvements des élèves (entrées et sorties du collège, récréations, interclasses, demi-pension). Elle s'occupe également des absences et des retards.

Au début de chaque cours, toute absence ou retard est noté par le professeur sur Pronote et cette information est transmise directement au bureau de la vie scolaire.

	<i>Dès le premier jour d'absence</i> <i>- si votre enfant est malade ou pour toute autre</i> <i>raison -</i> <i>vous devez prévenir le bureau de la vie scolaire au</i> <b>02 62 25 24 28</b>
--	---

Quand votre enfant revient au collège, remplissez un bulletin d'absence ou de retard (situé dans le carnet de liaison). Si ce bulletin n'est pas complété et signé par le ou les parents, votre enfant ne pourra pas entrer au collège.

- Comment remplir un bulletin d'absence ?

Voici la partie du coupon d'absence que je remplis quand mon enfant a été absent.

**ABSENCE N°1**  
Élève DUPONT Marie  
de la classe de 6° Guiraffe  
a été absent(e) du 1/06 au 1/06  
Motif de l'absence : Angine  
Signature du Chef de Famille  
Dupont

Voici la partie du coupon qui est complété ensuite par la vie scolaire quand mon enfant revient au collège après son absence.

**ABSENCE N°1**  
du 1/06 au 1/06  
L'élève est autorisé(e) à rentrer  
au collège  
le 2/06 à 7 h. 15  
Motif : Angine  
+ CM  
Administration  
CA

## Comment remplir un bulletin de retard ?

Voici la partie du coupon que je remplis quand mon enfant arrive en retard au collège.

**RETARD** 1

Élève DUPONT Marie  
de la classe de 6° Giraffe  
Le 2/06/2010 à 7 h 30  
Motif : panne de voiture

Signature du Chef de Famille  
Dupont

Voici la partie du coupon qui est complété ensuite par la vie scolaire quand mon enfant arrive au collège.

**RETARD** 1

du 2/06 au 2/06  
L'élève est autorisé(e) à rentrer au collège  
le 2/06 à 7 h 30  
Motif : panne de voiture

Administration C.P.  
VIE SCOLAIRE  
SAINT PI ERRE

## 5 - Quelles sont les sanctions si mon enfant ne respecte pas le règlement du collège ?



Il existe une échelle de **sanctions** en fonction de ce qui n'a pas été respecté par votre enfant :

- absentéisme, insuffisance du travail,
- indiscipline, insolence
- dégradation des locaux ou du matériel, graffitis,
- vol, violence...

En fonction de la gravité du problème, il y a différentes sanctions ou mesures :

- avertissement oral
- convocation des parents
- retenue
- réparation (en cas de dégradation ou de vol...)
- travail supplémentaire
- contrat élève (engagement écrit entre l'élève, les enseignants et la vie scolaire)
- commission éducative
- exclusion temporaire ou définitive

**L'exclusion définitive** est une décision prise par le conseil de discipline. Il peut y avoir des mesures de réorientation, de suivi judiciaire ou social.

## 6 - Quel est le rôle du professeur principal ?

Le professeur principal de la classe a un rôle très important. Il suit la **vie de la classe** tout au long de l'année et cherche à développer au sein de la classe une dimension de groupe, un esprit de coopération entre élèves.

Le professeur principal suit également la **scolarité de chaque élève** de la classe pour donner à tous, les moyens de la réussite scolaire.





Il vérifie régulièrement le carnet de liaison pour assurer le suivi entre vous et lui.

Il suit les résultats de votre enfant dans les différentes matières, c'est le professeur de la classe qui connaît le mieux votre enfant.







Il sert de lien entre les élèves, l'administration et vous, parents. Il vous écoute et vous conseille. Il aide votre enfant à choisir son orientation.

N'hésitez pas à communiquer avec lui **dans la partie « correspondance entre l'établissement et la famille »**. C'est votre allié pour la réussite scolaire et l'épanouissement de votre enfant.

## 4 - Quels sont les principaux d

<p><b>Tenue décente</b></p>  <p>Il faut s'habiller correctement pour venir au collège :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le nombril, le dos et la poitrine doivent être couverts,</li><li>- pas de vêtements trop courts,</li><li>- lunettes de soleil et casquettes tolérées en cour de récréation et en cours d'EPS.</li></ul>	<p><b>Comportement général</b></p> <p>A l'intérieur du collège posé (ne pas courir, ne pas taper).</p> <p>Le chewing-gum est in</p>
<p><b>En EPS</b>, la tenue suivante est obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un short ou un jogging,</li><li>- un tee-shirt,</li><li>- des chaussures de sport</li><li>- une serviette de bain,</li><li>- une bouteille d'eau en plastique,</li><li>- une casquette...</li></ul> 	<p><b>Règlement in</b></p> 
<p><b>Téléphone portable</b></p>  <p><b>L'utilisation du téléphone portable</b> sous quelque forme que ce soit (sms, mp3, appareil photo, vidéo, téléphone...) <b>est strictement interdite dans le collège.</b></p> <p>Les téléphones portables doivent toujours être éteints au collège.</p> <p>En cas d'urgence, le téléphone du collège est à disposition des élèves.</p>	<p><b>Matériel</b></p> <p>Pour suivre les cours, stylos, livres, cahiers, calculatrice, crayons de papier.</p> <p>Il faut penser à renouveler le matériel nécessaire.</p> <p>Tout matériel dégradé (livre, carnet de liaison) est remboursé par ses parents.</p>

## Droits et devoirs de mon enfant ?

<p>al</p> <p>e, il faut être calme et pas sauter, ne pas crier,</p> <p>interdit en classe. </p>	<p><i>Respect des adultes et des autres élèves.</i></p> <p>La politesse est une obligation. On n'insulte personne.</p>  <p>On ne répond pas, même à une provocation.</p>
<p><i>Matériel simplifié</i></p> 	<p><i>Respect des horaires et de l'emploi du temps</i></p>  <p>Les élèves doivent arriver <b>à l'heure</b> à <b>TOUS les cours</b> et assister à TOUS les cours inscrits sur leur emploi du temps.</p>
 <p>il faut <b>impérativement</b> : matériel de géométrie, couleur.... porter le matériel si ou perdu par l'élève (n, mobilier...) sera ents.</p>	<p><i>Absences et retards</i></p>  <p>On peut être absent ou en retard mais il faut <b>obligatoirement revenir avec un billet signé des parents</b> (dans la partie réservée du carnet de liaison).</p>

Sachez que, s'il souhaite vous rencontrer, le professeur principal prendra contact avec vous dans la même partie du carnet.

*Quand votre enfant rencontre des difficultés, n'attendez pas la réunion parents-professeurs ! Prenez tout de suite contact avec le professeur principal de la classe et demandez à le rencontrer.*

Le professeur principal est chargé de la vie de la classe. Il dispense aux élèves 10 heures dans l'année. Ce sont des heures que l'on appelle « **heure de vie de classe** ».

Cette heure est prévue **en cas de besoin**, avant les conseils de classe ou pour des petits groupes dans la classe.

A quoi sert l'heure de vie de classe ?



L'heure de vie de classe sert à dire les difficultés rencontrées. C'est un **espace de parole**. On peut y parler de ce que l'on ressent.



Elle sert également à développer des **méthodes de travail** : préparer son cartable, anticiper et organiser les devoirs, apprendre à mémoriser une leçon...

Elle sert, entre autres, à organiser l'**élection des délégués** d'élèves.

## 7 - Quels sont les temps forts de l'année ?



L'année scolaire est partagée en **trois trimestres**.

A la fin **des deux premiers trimestres**, une **rencontre avec les professeurs** de votre enfant est organisée par le collège un samedi matin : en novembre et en avril.

Vous allez d'abord rencontrer le professeur principal de la classe de votre enfant. Il vous remet le bulletin, le commente et vous invite à rencontrer les autres professeurs de l'équipe pédagogique.



*Il est important d'y venir. C'est un moment qui permet de mieux comprendre la scolarité de mon enfant : ses points forts, ses difficultés, les choix d'orientation qu'il peut faire,...*

*Je peux poser toutes les questions qui concernent la scolarité de mon enfant.*

Au cours de l'année scolaire, il y a aussi des moments culturels ou sportifs. Bien entendu, vous y êtes invité : fête et spectacle de fin d'année, fête de la musique...

## 8 - Qui peut aider mon enfant au collège ?

### Pour quoi, quand et comment ?

Le PPRE



Le PPRE est un **programme personnalisé de réussite éducative**. Mon enfant peut bénéficier de cette **aide individualisée** quand il a des difficultés à maîtriser des connaissances et des compétences indispensables et que l'équipe pédagogique de la classe a signalé ses difficultés.

Dans ce cas, le principal du collège vous propose la mise en place d'un programme sur une **période courte** et pour une **action précise**. Le PPRE est discuté avec vous. Vous vous engagez dans le dispositif pour contribuer à la réussite de votre enfant, par la **signature d'un contrat**. Le chef d'établissement organise un nouvel emploi du temps pour votre enfant et prévient tous les enseignants concernés.

La personne en charge du PPRE fait d'abord un bilan précis des compétences de votre enfant et, en fin de programme, évalue les compétences acquises.

Pour certains élèves, des PPRE passerelle sont mis en place . Cela commence à l'école et se poursuit au collège. Le but est alors de faciliter l'entrée au collège.

### **L'aide aux devoirs**

L'aide aux devoirs est possible **pour tous les élèves** qui le souhaitent. Cette aide s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement éducatif (voir question 10).

## 9 - Qu'est-ce que le CDI ?

### Comment fonctionne-t-il ?

Le CDI est le **centre de documentation et d'information** du collège. Il peut accueillir jusqu'à 25 élèves par heure. Il est géré par une professeure documentaliste.



Il y a un **règlement intérieur** au CDI et il y a des **horaires à respecter** (du lundi au vendredi de 7h20 à 15h50 et le mercredi de 7h20 à 11h25). L'emploi du temps change toutes les semaines en fonction des réservations pour les classes.

*Votre enfant ne doit en aucun cas entrer et sortir du CDI comme et quand il veut.*

C'est un **lieu de lecture et de travail**, un lieu où votre enfant peut venir rechercher des informations dans les livres qui sont à sa disposition, mais aussi sur Internet lorsque cela est nécessaire.

Il peut également **emprunter des livres** et les emmener à la maison.

Enfin, il peut **faire ses devoirs** quand il a une heure libre à condition que le nombre de places soit suffisant et que l'emploi du temps du CDI le permette.

Pour en savoir plus sur le CDI du collège :

<http://metice.ac-reunion.fr>

(voir p.34 pour plus d'informations)

*Puis cliquez sur l'onglet CDI.*



## 10 - Quand il n'a pas cours, que peut faire mon enfant ?

Au collège, il y a **uniquement** deux possibilités : la **permanence** (salle de permanence surveillée) ou le **CDI** (dans la limite des places disponibles).

*Votre enfant ne doit en aucun cas rester dans la cour ou se promener dans les bâtiments du collège.*

## 11 - Après les cours ou le mercredi après-midi, que peut faire mon enfant ?

### L'accompagnement éducatif



L'accompagnement éducatif est un accueil des élèves après les cours les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 heures à 17h30** qui peut proposer une aide aux devoirs, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles et/ou une pratique sportive. C'est un **dispositif gratuit** et, dès la rentrée scolaire, vous pouvez en faire la demande pour votre enfant. Mais sachez que le nombre de places est limité.

Un enseignant volontaire, un assistant d'éducation ou un intervenant agréé peut encadrer cet accompagnement éducatif.

Pour inscrire votre enfant, vous devez compléter le coupon d'inscription à l'accompagnement éducatif situé dans le carnet de liaison.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

**PERIODE 1**

L'élève Dupont Marie est inscrit(e) à l'accompagnement éducatif le : 20/08/2003

LUNDI	MARDI
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

(cochez les jours souhaités)  
Signature du représentant légal : Dupont

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

**PERIODE 1**

L'élève Dupont Marie Classe 6<sup>e</sup> Giraffe est inscrit(e) à l'accompagnement éducatif de 16h00 à 17h30 (cochez les cases souhaitées - places limitées)

	Aide aux devoirs	Activités sportives	Musique	Autres (spécifier)
LUNDI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MARDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEUDI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VENDREDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature du représentant légal : Dupont



## L'AS

L'AS est une association sportive affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Votre enfant peut pratiquer des activités sportives avec compétition organisées par l'association sportive du collège (AS).

Cette association est **ouverte à tous les élèves** qui peuvent découvrir et se perfectionner dans différents sports proposés à la rentrée scolaire.

Les activités de l'association sont encadrées par les enseignants d'EPS du collège.

L'inscription est de **15 euros pour la licence UNSS** qui est obligatoire. Il faut aussi une **autorisation parentale** et un **certificat médical** (qui pourra être établi pour l'ensemble des activités).

Les activités se déroulent principalement le **mercredi après-midi**, parfois **en fin de journée** ou **à la pause de midi** pour les demi-pensionnaires.

En fonction de son emploi du temps votre enfant peut participer à plusieurs activités pour une seule inscription.

## Le FSE

Le FSE est le **Foyer Socio-Éducatif du collège**.

C'est une association qui a pour but de développer chez les élèves le sens des responsabilités par le biais de différentes activités.

Le foyer facilite la vie quotidienne des élèves (vente de goûters aux récréations du matin par exemple).





Partie 3 : mon enfant est élève de 6<sup>ème</sup> au collège.

JE VEUX SAVOIR QUEL EST MON RÔLE DE PARENT

### Le carnet de liaison



*Parents, votre lien entre la maison et le collège, c'est le carnet de liaison de votre enfant.*

*C'est un passeport pour le collège.*

*Votre enfant doit toujours l'avoir avec lui et doit pouvoir le présenter à tous les personnels de l'équipe éducative qui le lui demandent.*

***Parents, consultez la partie « correspondance »  
du carnet au moins 1 fois par semaine !***



## PARENTS - PROFESSIONNELS

Comment travailler ensemble  
pour aider nos enfants, nos élèves  
à réussir leur scolarité ?



*La « co-éducation » c'est agir ensemble (famille/collège) et s'entraider*

### Notre rôle de parent

- **Connaître les personnes ressources** (professeur principal, conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation psychologue, assistante sociale, infirmière...).
  - **Connaître les outils** (carnet de liaison et pronote) qui nous aident à comprendre le parcours scolaire de notre enfant et qui nous permettent d'échanger, de communiquer avec le collège .
  - **Suivre la scolarité de notre enfant** (connaître son emploi du temps, ses notes, ses difficultés...).
- Si nous connaissons le fonctionnement, nous pouvons mieux aider notre enfant.
- Dès que nous en avons besoin, **rencontrer les personnes qui s'occupent de notre enfant au collège.**

C'est notre droit et notre devoir pour mieux accompagner notre enfant dans son parcours scolaire.

- **Nous informer** pour connaître l'ensemble des formations qui existent et aider notre enfant à faire le meilleur choix dans son **orientation**. Un choix est éclairé lorsqu'on prend une décision après avoir été bien informé.

### Le rôle des professionnels du collège

- **Etre à l'écoute, nous rencontrer et échanger** pour mieux comprendre et aider notre enfant dans son parcours scolaire.



### ELEVE - ENFANT

Motivation  
Epanouissement  
Réussite scolaire

### PROFESSIONNELS

Accueillir  
Informer Conseiller  
Encadrer  
Ecouter Faire confiance

**CO-EDUCATION**  
partenariat, dialogue

### PARENTS

S'informer, dialoguer  
Anticiper, faire des choix  
Encadrer  
Ecouter Faire confiance

*Ecole des parents*



## A LA MAISON

### 1 - Comment accompagner mon enfant dans ses devoirs quand moi parent, je ne comprends pas toujours ce qui est demandé ?

- *Je demande à mon enfant de relire une fois la leçon, les consignes . Le livre peut aussi contenir des réponses aux questions.*
- *Je l'incite à faire ce qu'il a compris et l' encourage.*
- *Nous réfléchissons ensemble et nous notons ce qui a posé problème pour que mon enfant en parle au professeur dès le début du cours.*
- *Si les difficultés continuent, je cherche de l'aide (autre parent, association de quartier, collègue...).*

### 2 - Comment aider mon enfant à gérer son temps de travail quand il est à la maison ?

1. *Je prévois avec lui, tous les soirs, un temps consacré aux devoirs, comme un rituel.*
2. *Je gère avec lui ses devoirs pour éviter de les faire à la dernière minute.*

### **3 - Il se plaint d'un copain ou d'un professeur, il a peur. Comment l'aider ?**

- *Je n'en reste pas à la version de mon enfant.*
- *Je cherche à comprendre le problème en demandant à rencontrer le CPE, le professeur, l'infirmière ou l'assistante sociale.*
- *J'en reparle avec mon enfant pour le rassurer.*

### **4 - Mon enfant a été violent au collège (insulte ou coup). Comment réagir ?**

- *Je n'en reste pas à la version de mon enfant.*
- *Je cherche à comprendre le problème en demandant à rencontrer le CPE, le professeur, l'infirmière ou l'assistante sociale.*
- *J'en reparle avec mon enfant pour qu'il respecte les règles du collège.*

### **5 - Il ne me dit rien et il n'a pas noté ses leçons dans son agenda. Comment avoir les informations ?**

- *Je peux consulter les notes, l'emploi du temps et le cahier de texte de la classe sur PRONOTE sur Internet ou sur mon téléphone portable.*

Pour consulter les notes de mon enfant sur PRONOTE :  
sur Internet ou sur mon GSM :

<http://metice.ac-reunion.fr>

A la rentrée, le collège donne à chaque parent **un identifiant et un mot de passe** pour vous permettre de consulter les notes et les absences de votre enfant ainsi que le cahier de textes de la classe.

- *Je peux également me rapprocher d'un de ses copains.*
- *Je demande à rencontrer le professeur principal ou le professeur concerné.*



**AU COLLEGE**

**1 - Comment connaître le bon interlocuteur pour gérer un problème ou répondre à une question ?**

- *Je consulte la partie 1 du livret.*
- *Je me renseigne à l'accueil en arrivant au collège.*

**2 - Je n'ai pas pu venir à la rencontre parents/ professeurs. Est ce que je peux avoir un autre rendez vous ?**

- *Oui en prenant contact avec le professeur principal grâce au carnet de liaison.*

**3 - Son sac est très lourd . Est-ce qu'il peut s'arranger avec un copain ?**

- *Je vérifie qu'il n'emmène que les effets nécessaires grâce à l'emploi du temps et non pas tous ses livres et cahiers.*
- *Je discute des possibilités avec les professeurs lors de la première réunion de rentrée.*

**4 - Je veux participer à la vie du collège. Comment faire ?**

- *Je peux me présenter aux élections de parents et devenir délégué. Je participerai alors au conseil d'administration du collège.*
- *Je peux être délégué au conseil de classe.*
- *Je peux accompagner la classe en sortie ou proposer mes services si besoin.*
- *Je peux participer aux cafés des parents qui ont lieu régulièrement. tout le long de l'année.*



## **Comment aider mon enfant à construire un projet scolaire et professionnel ?**

### - à la maison :

*Discuter avec mon enfant de ce qu'il aime, de ses envies...*

*S'informer sur les métiers, sur les différentes  
possibilités d'orientation*

### - au collège :

*Connaître les étapes importantes de la scolarité au collège*

*Rencontrer et discuter avec le professeur principal, la  
conseillère d'orientation psychologue...*

### - à l'extérieur :

*Échanger entre parents, discuter avec des étudiants de  
leur expérience*

*Se renseigner, s'informer, aller sur Internet, participer à  
la nuit de l'orientation...*



## Tableau des sigles utilisés

AS	Association sportive
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDI	Centre de Documentation et d'Information
CFA	Centre de Formation et d'Apprentissage
CFG	Certificat de Formation Générale
COPSY	Conseillère d'Orientation Psychologue
CPE	Conseiller Principal d'Éducation
DNB	Diplôme National du Brevet
FSE	Foyer Socio Éducatif
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Éducative
ECLAIR	École Collège Lycée Ambition Réussite
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire





# COLLEGE LES TAMARINS

**Bâtiment C :**  
Administration – C.D.I – Salle des Professeurs  
Infirmierie – Salle de Polyvalente –  
Salles Informatiques –  
Bureau assistante sociale/copsy



**Bâtiment A :**  
Musique – Arts Plastiques –  
Sciences – Technologie –



*Axonométrie réalisée par la 6<sup>ème</sup> Lect dans le cadre d'une classe à PAC*